

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*

COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoir à (P.) : Paul BESOMBES (P. Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY).

Secrétaire de séance : M. GSELL.

**FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

DEL20210208\_01

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions : 6

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre :

**Rapporteur : M. Pujol - VU en : Com. finances du 04/02/2021**

En application des articles L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et L.263-8 du code des juridictions financières, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser des ouvertures de crédits préalables au vote du budget primitif, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissements qui ne peuvent attendre le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (dépenses réelles de la section d'investissement au budget N-1, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports).

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution. Ces dépenses seront reprises à minima au BP2021.

Pour rappel :

Chapitre	Intitulés	Crédits votés au BP2020	Montant max. des ouv. crédits préalables autorisées en 2021 (25%)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	47 063.00 €	11 765.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	609 499.00 €	152 374.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	833 708.00 €	208 427.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	43 200.00 €	10 800.00 €
	TOTAL	1 533 470.00 €	

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions<sup>1</sup>, d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes, préalables au vote du budget primitif 2021 qui sera voté au mois d'avril :

OUVERTURES DE CREDITS préalables au vote du BUDGET PRIMITIF 2021		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chap /art.		dépenses
20	Immobilisations incorporelles	11 000.00 €
2031	Diagnostic amiante – Tous bâtiments	1 000.00 €
2031	Frais d'études – Urbanisme	8 000.00 €
2051	Licences informatiques	2 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	148 800.00 €
2117	Acquisition d'un espace boisé + frais d'acte	50 000.00 €
2128	Sécurisation des écoles – aménagement	10 000.00 €
2135	Entretien du patrimoine – travaux sur bâtiments	15 000.00 €
2135-950	Musée n°4 Commando – Porte d'entrée / Electricité	15 000.00 €
2135-860	Front de mer – WC + douches au Poste de secours n°2	25 000.00 €
2135-879	Boulevard maritime – WC au niveau du karting	8 500.00 €
2135-001	Mairie – cloisons mobiles pour aménagement salle des conseillers	12 000.00 €
2152	Signalétique	5 000.00 €
2158	Matériel Services techniques – scie à ruban	3 300.00 €
2183	Matériel informatique tous services	5 000.00 €
23	Immobilisations en cours	50 500.00 €
235	Part investissement – DSP Piscine	50 500.00 €
27	Autres immobilisations financières	10 800.00 €
276	Avance sur loyer Bâtiment événementiel	10 800.00 €
<b>TOTAL des crédits ouverts</b>		<b>221 100.00 €</b>

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le 10 FEV. 2021  
Certifiée exécutoire le



<sup>1</sup> Mmes Börner et Segaux-Castex et MM. Chauvois, Chrétien Pat., Meslé et Nourry.